

Sources : Ifremer - zones marines / IGN - limites de département

Interdiction temporaire de pêche, ramassage, expédition et commercialisation de coquillages

Cette carte est susceptible d'évoluer chaque semaine. La carte en vigueur est disponible à l'adresse suivante :www.finistere.gouv.fr Plus d'informations sur la pêche à pied de loisirs sur le site: www.pecheapied-responsable.fr Morlaix Situation au 27 octobre 2022 Contaminations chimiques Pêche et récolte des moules interdite (plomb) Contaminations phytoplanctoniques Toxines lipophiles et amnésiantes : fermeture tout coquillage Toxines lipophiles: fermeture tout coquillage Toxines amnésiantes : fermeture pour les pectinidés (coquilles Saint Jacques, pétoncles) Toxines lipophiles : fermeture tout coquillage sauf coques, huîtres et pectinidés Toxines lipophiles: Voir mesures prises (Préfecture Côtes d'Armor)